



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10/03/2023

DATE D’AFFICHAGE

11/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

OBJET :

**Actualisation tarifaire du
marché alimentaire « les fils
de Madame Géraud »**

Pour : 21
Contre : 3
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
Le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN

Donne pouvoir à :

Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL

Étaient absentes :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Léa PHALIPPOUX.

DELIBERATION

**ACTUALISATION TARIFAIRE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE
« LES FILS DE MADAME GERAUD »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l’ajustement des tarifs du marché alimentaire,

CONSIDERANT l’avis de la Commission des finances en date du 9 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 21

Contre : 3

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et Madame Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

ADOpte la nouvelle grille de tarifs ci-annexée,

DIT que cette grille sera appliquée à partir du 1^{er} mars 2023,

PRECISE qu’une analyse des résultats attendus seront engagés au plus tard au 1^{er} trimestre 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire
Marionnick MORVAN

VILLE de LA FERTE-ALAIS

EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT CLAUSE D'ACTUALISATION TARIFAIRE

(article 24.1 du contrat)

1 - VALEUR DU COEFFICIENT K

Indice "S" : Taux de salaire horaire de base des ouvriers pour l'ensemble des secteurs non agricoles, publié au MTPB (code SHO-ENS) et par l'INSEE (identifiant n°01567407).

valeur de départ (connue au 1^{er} septembre 2017)

S_0 (base 2008) = 115,0 Valeur 1^{er} trimestre 2017 - lemoniteur.fr - dml le 16/06/2017

valeur actualisée

S_n (base 2017) = 111,4 Valeur trimestre n°3 2022 - lemoniteur.fr - dml le 09/12/2022

S_n (base 2008) = 128,6 selon coefficient de raccordement de 1,1540

soit $K = \frac{128,6}{115,0} = 1,1183$

2 - VARIATIONS INDICIELLES

		calculé	voté
2019	Tarif initial	1,0000	1,0000
2020	k au 15 octobre 2019	1,0365	1,0365
2021	k au 24 novembre 2020	1,0530	
2022	k au 02 mars 2022.....	1,0713	
2023	k au 17 janvier 2023	1,1183	

soit variation indicielle à voter : 7,89%

Ville de LA FERTÉ-ALAIS

EXPLOITATION DES DROITS DE PLACE

NOMENCLATURE DES TARIFS ET REDEVANCES
APPLICABLE AU 1^{er} Mars 2023

TARIFS (H.T.)

Droits de place (pour une profondeur maximale de 1m70)

Places couvertes de 1 mètres de façade

- la première	5,43 €	5,86 €
- la deuxième	5,85 €	6,32 €
- la troisième	6,28 €	6,78 €
- la quatrième et les suivantes	6,73 €	7,27 €

Places découvertes

- le mètre linéaire... prof 2 m	4,02 €	4,34 €
---------------------------------	--------	--------

Supplément par place formant encoignure

- par mètre linéaire de façade marchande	1,57 €	1,70 €
--	--------	--------

Redevances

Nettoyage (pour une profondeur maximale de 1m70) : fourniture de sacs

- sacs supplémentaires à l'unité	0,65 €	0,71 €
----------------------------------	--------	--------

Animation

- par commerçant et par séance	2,08 €	2,25 €
--------------------------------	--------	--------

en vigueur

Proposition 2023